



Institut Mines-Télécom

Un projet qui ne fait plus rêver

Le 18 mai vos représentants CFDT - CGT - SUD Mines, Armines et Télécom ont refusé de siéger à la réunion conjointe du CTP commun aux 6 écoles des Mines et du CTP central de l'Institut Télécom pour ne pas cautionner un simulacre de concertation.

En effet alors qu'on nous annonce depuis l'origine un projet ambitieux, les documents successifs qui nous sont présentés n'apportent aucune amélioration par rapport aux versions précédentes.

Les groupes de travail de l'administration avancent, notamment sur les mutualisations des fonctions supports (et les suppressions d'emploi demandées par la RGPP dans ce cadre) et sur la gestion des ressources humaines, sans que les représentants du personnel ne soient associés ou informés : les travaux se déroulent dans l'opacité la plus complète.

Pourtant, lors des réunions bilatérales syndicats-administration, nous avons fait des propositions pour que le rapprochement Mines-Télécom soit un réel projet dynamique. Les organisations syndicales se sont beaucoup investies dans ce projet qui se voulait ambitieux et motivant. Au final, nous constatons qu'il n'amène aucune amélioration pour les personnels, au contraire. Les consultations que nous avons réalisées montrent bien que cette déception et cette amertume sont largement partagées par les personnels de chacune des écoles.

Alors qu'initialement l'ensemble des personnels devait être reclassé dans un nouveau cadre de gestion attractif, on nous propose le maintien des agents sur leur statut actuel, car le projet d'actualisation du cadre de gestion ne leur apporterait aucune avancée. Par contre tous les nouveaux recrutés, y compris dans les écoles des Mines non intégrées dans l'institut, le seront sur ce cadre de gestion au rabais.

Nous demandons la négociation d'un nouveau cadre de gestion avec des garanties de progression de carrière pour tous. L'administration s'y refuse obstinément.

Par exemple, le cadre de gestion de l'Institut Télécom repris à l'identique dans le projet ne propose que très peu de garanties alors que les grilles de rémunération des titulaires et contractuels des écoles des Mines sont beaucoup plus intéressantes :

- Pour les cadres, le cadre de gestion ne garantit que des minima de rémunération, jamais d'augmentation : minima sur le salaire d'embauche, à 5 ans (minimum d'embauche +5%) et à 15 ans (minimum d'embauche +15%). Dans les Écoles des Mines, les maîtres assistants (maîtres de conférence) ont des augmentations garanties de 24 % à 5 ans et 58% à 15 ans ;
- Pour les non cadres, dans le cadre de gestion, le salaire minimum d'embauche est le SMIC. L'augmentation garantie est de 6,09% au bout de 3 ans, de 8,21 % au bout de 6 ans et de 15,96 % au bout de 15 ans. Pour les contractuels 4B des écoles des Mines (non cadre fonction support) des augmentations de 21% à 5 ans et de 49 % à 15 ans sont garanties.

En ce qui concerne les instances de représentation des personnels, la CCP du cadre de gestion a un rôle uniquement disciplinaire et d'instance de recours avec seulement 4 élus pour 1300 agents alors que les CCP des agents contractuels des écoles des Mines ont l'ensemble des compétences prévues pour les instances de concertation de la fonction publique et sont un élément de transparence pour le déroulement de carrière, les promotions et les mutations.

Les projets ne prévoient qu'une représentation minimale du personnel dans toutes les nouvelles instances, et l'absence de représentation des personnels Mines au CA de l'institut, alors que celui-ci aura un rôle important sur les recrutements et la gestion des personnels des écoles rattachées.

Les propositions de basculement sur le cadre de gestion seront uniquement à l'initiative de l'administration et pas de l'agent avec des risques de pression.

L'abandon du statut de contractuel de droit privé est acté dans le décret, mais nos demandes de conserver les acquis de ce statut par rapport à celui de contractuel de droit public sont ignorées.

Nous constatons que la fusion du corps des ingénieurs des mines et de celui des télécommunications s'est faite en alignant par le haut mais ce n'est visiblement pas ce qu'ils ont prévu pour les personnels des écoles. Nous revendiquons une équité de traitement entre ceux qui se réservent le poste de directeur général de l'institut dans le décret et l'ensemble des personnels.

Pour information, voici la déclaration faite par la CFDT Mines et Télécom, CGT Mines et Télécom et SUD Telecom avant la réunion du CTP conjoint Mines et Telecom du 18 mai 2011 :

Pour le CTP d'aujourd'hui, nous avons reçu les documents il y a moins d'une semaine. Ces documents sont incomplets et différents selon les destinataires (Mines ou Télécom).

Sur le fond, en dehors de la durée du mandat des directeurs (portée à 4 ans), aucune de nos demandes n'a été prise en compte.

Pour dénoncer les carences de concertation dans le dossier Mines-Télécom, nous avons déjà été amenés à boycotter les réunions des CTP du 28 janvier 2010.

Nous avons de nouveau dénoncé ce simulacre de concertation par nos déclarations liminaires aux CTP du 1^{er} octobre 2010.

Pourtant, lors des réunions bilatérales, nous avons fait des propositions pour que le rapprochement Mines-Télécom soit un réel projet dynamique. Les organisations syndicales se sont beaucoup investies dans ce projet qui se voulait ambitieux et motivant. Au final, nous constatons qu'il n'amène aucune amélioration pour les personnels. Les consultations que nous avons réalisées montrent bien que cette déception est largement partagée par les personnels de chacune des écoles.

Pour toutes ces raisons, nous ne participons pas à la réunion de ce jour.